

# MGA AUDIT

— *Audit et commissariat aux comptes*

330 RUE DU DOCTEUR AUGUSTIN JACQ - 29200 BREST  
T. 02 98 80 15 85 brest@sofico-conseil.fr

**Société pour l'Etude et la Protection  
de la Nature en Bretagne**

**Bretagne Vivante S E P N B**

Faculté des sciences de Brest

19 RUE DE GOUESNOU – BP 62132  
29221 BREST CEDEX 2

-----

Rapport du Commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/ 12/ 2021

Ce rapport contient 5 pages et l'annexe 18 pages.

# **SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE - BRETAGNE VIVANTE S E P N B**

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE  
FACULTE DES SCIENCES DE BREST  
19 RUE DE GOUESNOU – BP 62132  
29221 BREST CEDEX

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'Assemblée générale de l'association SEPNB - BRETAGNE VIVANTE,

### **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE - BRETAGNE VIVANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces

mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

- Compte de Résultat par Origine et par Destination

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du CROD décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

- Subventions

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous nous sommes assurés de la réalité et de la correcte comptabilisation des subventions d'exploitation octroyées sur l'exercice par les différents organismes financeurs.

#### 4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière des comptes annuels adressés aux membres de l'association***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### 5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à **BREST**, le 30 mars 2022

La Commissaire aux comptes

**MGA AUDIT**  
Aurélie GOURITEN

	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Cotisations	85 997	79 294	Sur opération de gestion	383 716	16 222
<i>Adhésions associées</i>			Produits des cessions d'éléments d'actif	146 723	73 721
<b>Ventes de biens et services</b>			Quote part des subventions virées au résultat	33 724	35 609
Vente de Biens	79 559	55 754	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	42 321
Prestations de service	1 168 964	1 002 757			
Parrainages	5 500	5 000	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>564 164</b>	<b>167 872</b>
<b>Produits de tiers financeurs</b>			<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Concours et Financements publics	2 088 144	1 932 938	Sur opération de gestion	383 461	73 881
Ressources liées à la générosité du Public			Cessions d'éléments d'actif	102 407	72 864
Dons manuels (1)	114 896	98 853	Dotations aux amortissements et provisions	-	63 628
Mécénats	55 871	27 178			
Legs, donations	41 378	-	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>485 867</b>	<b>210 373</b>
Contributions financières	27 059	27 059			
Transferts de charges	14 826	26 652	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>78 297</b>	<b>- 42 501</b>
Reprises sur amortissements et provisions	63 393	127 857			
Utilisation des fonds dédiés	48 105	20 239	Impôt	4 100	4 318
<b>Autres produits</b>	237	0			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 793 929</b>	<b>3 403 581</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 395 126</b>	<b>3 597 510</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 259 502</b>	<b>3 534 640</b>
Achats de marchandises					
Variation de stocks	61 283	18 941	<b>EXCEDENT</b>	<b>135 624</b>	<b>62 870</b>
Autres achats et charges externes (1)	1 064 701	759 322	<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>1 609 793</b>	<b>1 535 512</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	94 752	185 778	Produits		
Salaires et traitements	1 707 814	1 643 174	Bénévolat	1 561 247	1 487 912
Charges sociales	561 303	469 441	Mise à disposition de locaux	48 546	47 600
Dotations aux amortissements	127 318	124 455	Charges		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	23 458	54 724	Bénévoles : 72 917 h au taux horaire moyen de 21,41 € de l'heure, dont charges patronales au taux de 39,7%.	1 561 247	1 487 912
Dotations aux provisions d'exploitation	15	6 227	Mise à disposition de locaux	48 546	47 600
Reports en Fonds dédiés	122 805	52 385			
Autres charges	382	57			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3 763 831</b>	<b>3 314 503</b>			
<b>I - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>30 099</b>	<b>89 078</b>			
Produits financiers	37 033	26 057			
Charges financières	5 704	5 446			
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>31 329</b>	<b>20 610</b>			
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>61 427</b>	<b>109 689</b>			
(1) dont abandons de frais des bénévoles 46,978	26 700	23 883			

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort et prov	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et développement, études	148 341	148 341	-	-
Concessions, brevets, licences	78 222	72 926	5 295	8 167
Immobilisations incorporelles en cours	9 600		9 600	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains ( et aménagement de terrain)	440 272		440 272	433 492
Constructions, installations	1 439 462	1 225 282	214 181	219 859
Travaux Bois-Joubert	707 780	706 099	1 681	1 774
Unité mobile de soins et base technique	23 013	23 013	-	-
Matériel et outillage	604 055	547 460	56 595	60 477
Matériel nautique	155 124	97 761	57 363	66 270
Matériel de transport	165 412	132 422	32 991	41 625
Matériel de bureau et informatique	224 033	144 699	79 334	39 885
Autres immobilisations corporelles	252 183	216 523	35 659	41 583
Immobilisations en cours	316	316	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	30 275		30 275	-
<b>Biens reçus par Legs destinés à être cédés</b>	110 000		110 000	80 000
<b>Immobilisations financières</b>				
titres immobilisés activité de portefeuille	322 949	-	322 949	424 371
Autres titres immobilisés	313 599	0	313 599	247 559
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>5 024 636</b>	<b>3 314 842</b>	<b>1 709 794</b>	<b>1 665 062</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>	43 889	4 625	39 263	14 118
<b>Créances d'exploitation</b>				
Avances et acomptes versés sur commande	3 944		3 944	9 291
Créances, usagers et comptes rattachés	389 291	2 500	386 791	440 146
Autres créances	1 835 458	-	1 835 458	1 608 224
Valeurs mobilières de placement	58 193		58 193	113 184
Disponibilités (banques et caisses)	565 413		565 413	155 344
Charges constatées d'avance	13 762		13 762	17 397
<b>Total actif circulant</b>	<b>2 909 949</b>	<b>7 125</b>	<b>2 902 824</b>	<b>2 357 705</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 934 585</b>	<b>3 321 967</b>	<b>4 612 617</b>	<b>4 022 767</b>

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	Net	Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	351 317	351 317
Fonds propres avec droit de reprise	578 878	605 937
Réserves	17 687	17 687
Report à nouveau	- 175 351	- 238 222
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>135 624</b>	<b>62 870</b>
<b>Situation nette</b>	<b>908 155</b>	<b>799 589</b>
Subventions d'investissement	500 437	250 658
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>1 408 591</b>	<b>1 050 247</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs et donations	588 878	543 500
Fonds dédiés	201 457	172 135
<b>Total II Fonds reportés et dédiés</b>	<b>790 335</b>	<b>715 635</b>
Provisions pour risques	63 628	63 628
Provisions pour charges (IFC, CET,)	352 804	331 763
<b>Total III Provisions</b>	<b>416 432</b>	<b>395 391</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès établissement crédit	464 673	484 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 749	224 462
Dettes fiscales et sociales	542 371	544 423
Autres dettes	7 354	17 861
Legs en cours de réalisation	-	-
Avances et acomptes reçus	16 235	1 000
Produits constatés d'avance	693 877	589 166
<b>Total IV</b>	<b>1 997 259</b>	<b>1 861 494</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 612 617</b>	<b>4 022 767</b>